

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 112

présenté par
M. Laffineur

ARTICLE 86

I. – À la dernière phrase de l’alinéa 5, substituer aux mots :

« résultant du »,

les mots :

« mentionnées au ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l’alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.